

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2014

CIPREL



Une société du groupe

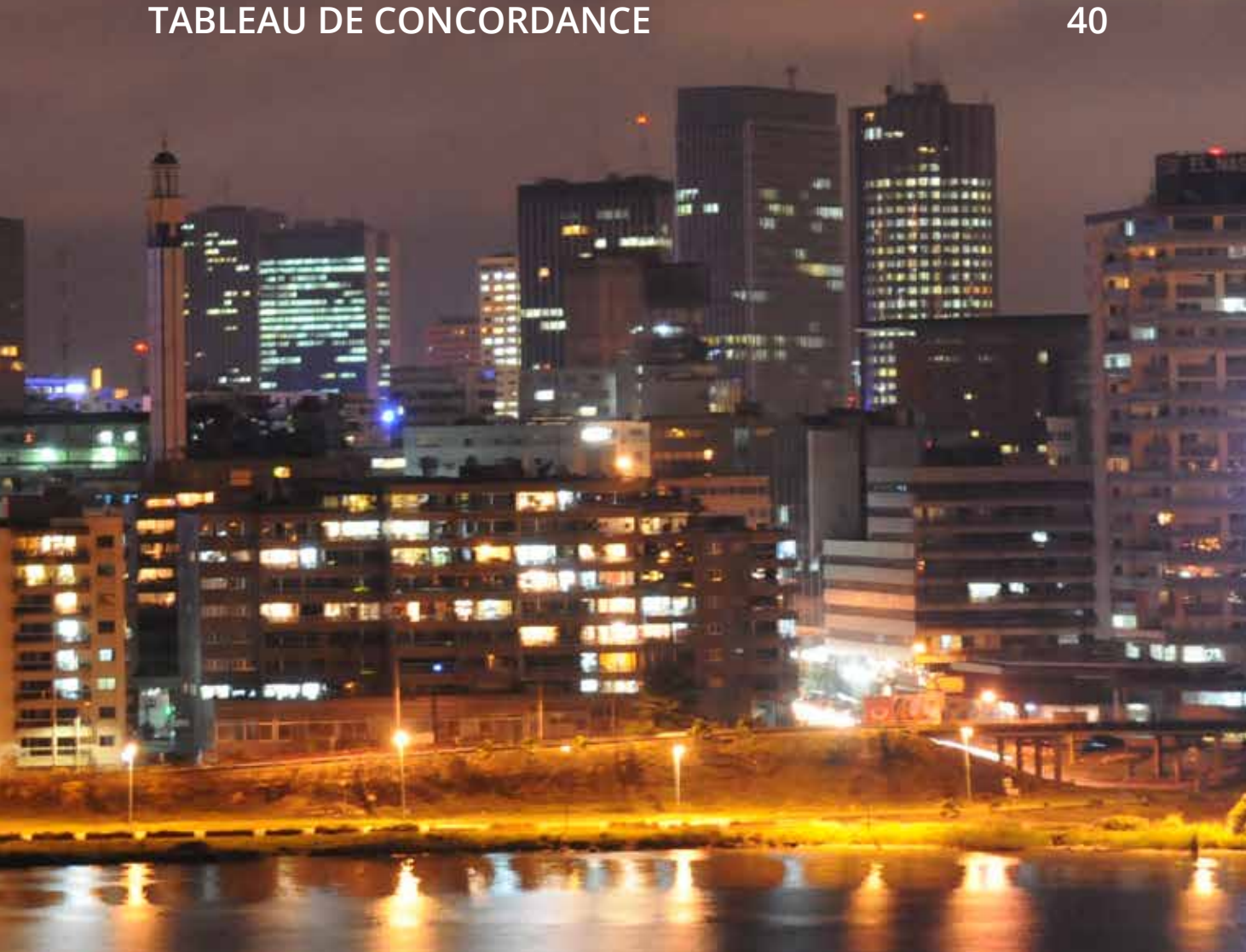
 **eranove**



TABLE DES MATIÈRES



LETTRE D'ENGAGEMENT	5
PROFIL DE L'ORGANISATION	6
CHAINE DE VALEUR MÉTIER	8
GOUVERNANCE DU SECTEUR	11
GOUVERNANCE CHEZ ERANOVE ET CIPREL	15
DÉMARCHES QSE ET RSE	18
PERFORMANCES ÉCONOMIQUES	21
PERFORMANCES SOCIALES	26
PERFORMANCES SOCIÉTALES	31
PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	35
TABLEAU DE CONCORDANCE	40



INTRODUCTION

Happées par le flux de la croissance démographique, l'Afrique et notamment la Côte d'Ivoire connaissent une profonde mutation sociale et économique, tandis que leurs facteurs climatiques et environnementaux connaissent des variations préoccupantes.

La pression sur les ressources naturelles s'accroît et l'impact du développement doit, plus que jamais, s'inscrire dans une trajectoire de durabilité. Il en va de même pour la production et la consommation d'électricité, indispensable carburant du développement.

Premier producteur indépendant d'électricité de Côte d'Ivoire, la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL) utilise uniquement des ressources hydrocarbures et, de ce fait, émet des gaz à effets de serre. Elle entend cependant devenir un contributeur de premier rang en matière de développement durable de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique.

CIPREL s'est fixé pour objectifs d'être un industriel, un employeur et un partenaire responsable, s'engageant à :

- Contribuer à l'augmentation et à la fiabilisation des capacités de production électrique et par conséquent, au développement économique et social de la Côte d'Ivoire, en rendant accessible au plus grand nombre, l'électricité et les services essentiels qui en découlent
- Rechercher la plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles nécessaires à l'exécution de son métier
- Contenir son empreinte environnementale au mieux de ses capacités
- Développer le capital humain de ses collaborateurs et des communautés locales
- Construire une démarche de développement durable inclusive de toutes ses parties prenantes
- Devenir un modèle de performances et de développement durable dans le secteur de l'électricité africain

Ces préoccupations ont toujours été inscrites dans la culture d'entreprise de CIPREL. Il s'agit aujourd'hui



**N'GUESSAN
KOUASSI**

**DIRECTEUR
GENERAL**

de les formaliser et de les organiser, pour identifier et engager la stratégie de développement durable la plus pertinente pour l'entreprise.

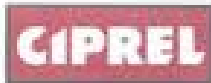
La première étape de cette démarche fut de valider le système de management intégré Qualité, Sécurité et Environnement de CIPREL selon des standards internationaux. Engagée depuis 2004 dans la démarche QSE, CIPREL s'est vu décerner les certificats Qualité (ISO 9001 version 2008), Sécurité (OHSAS 18001 version 2007), Environnement (ISO 14001). Depuis lors, cette démarche est régulièrement évaluée avec succès.

L'entreprise a ensuite développé sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Pour y parvenir, une évaluation a été réalisée en 2013 selon le modèle AFAQ 26000. Il s'agissait de déterminer le positionnement de CIPREL par rapport aux performances RSE attendues d'une entreprise similaire dans un contexte international. A l'issue de cette première évaluation conduite par AFNOR Certification, premier organisme de certification et d'évaluation de systèmes, services et produits en France, CIPREL a atteint le stade « Confirmé » du référentiel ISO 26000 pour son engagement en matière de RSE.

Loin d'être un résultat en soi, cette évaluation est un point de repère pour le développement de sa stratégie intégrée de développement durable. CIPREL a identifié les principaux enjeux de son développement durable et ceux de ses parties prenantes, afin de définir une vision commune, déterminer et mettre en œuvre les actions qui contribueront à leur développement durable.

Ce Rapport de Développement Durable recense les enjeux déjà identifiés et les actions menées tant au niveau économique, social, sociétal qu'environnemental, pour un impact favorable au développement de ses collaborateurs et de ses prestataires, de son client et de ses riverains, des consommateurs et de la population ivoirienne.

1 LETTRE D'ENGAGEMENT



Compagnie Ivoirienne de
Production d'Électricité

LETTRE D'ENGAGEMENT QSE-RSE DE LA DIRECTION GENERALE DE CIPREL

Depuis sa création en juillet 1994, CIPREL s'est toujours donnée les moyens d'honorer ses engagements vis-à-vis de son Client, c'est-à-dire, l'État de Côte d'Ivoire, grâce à un fonctionnement fiable des turbines existantes et à une fourniture régulière de l'énergie électrique.

L'exercice de l'activité de production d'énergie électrique ne peut s'exercer sans un sens élevé de responsabilité sociale, sociétale.

Dans un contexte où on assiste à une demande énergétique en forte croissance en Afrique et en Côte d'Ivoire en particulier, CIPREL doit rechercher, à travers la mise en place d'un modèle de croissance rentable et durable, la compétitivité et la performance économique, sociale et environnementale.

Notre responsabilité porte d'abord sur l'exercice de notre métier. Nous produisons de l'électricité, un bien particulier pour le développement humain et économique. Notre position de premier producteur indépendant d'électricité en Côte d'Ivoire nous engage à exercer notre métier avec une exigence de sûreté guidée par notre sens Ndolique de l'intérêt général. Par ailleurs, nous avons la conviction que participer à la lutte contre le changement climatique est un devoir. C'est pourquoi nous investissons pour le développement de nouvelles technologies de production d'électricité à travers le cycle combiné avec réduction d'émission de CO₂ et de NO_x.

Ainsi, nous nous engageons à :

- ✓ **Garantir la disponibilité d'énergie contractuelle malgré le vieillissement des équipements**
- ✓ **Maintenir le meilleur niveau de sécurité et sûreté de nos installations**
- ✓ **Investir dans le développement et la promotion des cycles combinés et renforcer leur compétitivité**

D'autres parts, dans un environnement en pleine évolution, la dimension humaine est plus que jamais au cœur de notre projet stratégique. Elle est garante de la performance de CIPREL. La santé et la sécurité de nos salariés et sous-traitants sont une priorité absolue. C'est la raison pour laquelle CIPREL doit demeurer un employeur, réalisant en termes de professionnalisme et d'engagement des salariés en développant leurs compétences et la diversité de leurs profils. Nous le faisons dans le strict respect de nos valeurs, en exigeant intégrité et respect des droits fondamentaux.

Pour cela, nous nous engageons à :

- ✓ **Maintenir l'excellence professionnelle et la performance de nos équipes par la formation et la promotion de la diversité**
- ✓ **Prendre les mesures nécessaires pour réduire les accidents de travail de nos salariés et de nos sous-traitants.**
- ✓ **Ne tolérer, aucune violation des droits de l'homme, aucune fraude ni corruption à l'intérieur de CIPREL et chez nos fournisseurs et prestataires.**

Enfin, nous sommes conscients que les questions d'énergies nous concernent tous et que l'électricité que nous produisons transforme la vie des personnes et modifie leurs environnements. Ceci nous impose un dialogue plus efficace et permanent avec nos parties prenantes.

C'est pourquoi, nous nous engageons à :

- ✓ **Favoriser le dialogue avec les parties prenantes et pratiquer la transparence sur les sujets sensibles sur lesquels la société civile nous interpelle**
- ✓ **Aider au développement économique des entreprises locales**
- ✓ **Contribuer à la préservation des ressources en énergie et en eau dans la réalisation de toutes nos activités.**

CIPREL dispose d'un système de management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement sur lequel nous pouvons nous appuyer pour la réalisation de tous ces objectifs.

C'est en cela que je désigne Monsieur **YOSO BESSOU HERVE-CEGAR**, Responsable Qualité-Sécurité-Environnement comme pilote de la démarche RSE, qui bénéficie de ma confiance totale, de mon soutien permanent pour veiller à la mise en œuvre de ces dispositions.

Je m'engage à mettre à disposition tout les moyens nécessaires pour l'atteinte de ces objectifs.

Fait à Abidjan le 16/12/2014

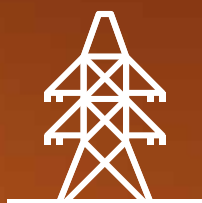
Le Directeur Général
NGUESSAN Kouassi



Chapitre 2

PROFIL DE L'ORGANISATION

1994



1er BOOT dans le
secteur électrique
d'Afrique de l'ouest



3432GWh
d'énergie disponible

2014



432MW
de puissance installée



84
Collaborateurs

2.1 PRÉSENTATION DE CIPREL

La Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL) est une société anonyme de droit ivoirien créée en 1994. Son objet social porte principalement sur la production indépendante d'énergie électrique en Côte d'Ivoire.

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-583 du 29 juillet 1985 organisant la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire, elle est habilitée à produire de l'électricité de façon autonome, en vertu de l'arrêté N° 94-409 du 03 août 1994, pris par le Ministère des Mines et de l'Energie, et le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances et du Plan. Ce, à partir de ressources de production autorisées par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.

C'est sur la base d'un contrat de type BOOT (Build Own Operate Transfert) signé en 1994 avec l'Etat de Côte d'Ivoire que CIPREL entreprend son activité de production d'électricité et devient le premier producteur d'électricité indépendant d'Afrique de l'ouest. Elle est également la plus puissante centrale de production thermique en Côte d'Ivoire.

Elle a commencé ses activités de production d'électricité en mars 1995 avec la tranche CIPREL I d'une puissance de 99 MW comprenant trois turbines à combustion d'une capacité individuelle de 33 MW. En Juin 1997, la deuxième tranche (CIPREL II) composée d'une turbine à combustion de 111 MW a été mise en service, portant la puissance installée de l'usine à 210 MW. Avec CIPREL III, une nouvelle turbine à combustion de 111 MW vient compléter la centrale en décembre 2009, portant la puissance installée à

Premier producteur indépendant d'électricité d'Afrique de l'Ouest

321 MW. En décembre 2011, le Projet CIPREL IV a été initié, avec la construction d'une nouvelle turbine à combustion de 111 MW entrée en service en 2014. Un cycle combiné composé d'une turbine à vapeur de 111MW de puissance et utilisant les deux dernières turbines à gaz est en cours de construction. En 2014, CIPREL a mis à disposition du réseau électrique ivoirien, 3432 GWh d'énergie.

Son siège social et son site de production d'électricité sont situés à Abidjan, Côte d'Ivoire, dans la commune de Port-Bouët, en zone industrielle de Vridi. Ses voisins immédiats sont des entreprises industrielles principalement engagées dans le secteur de l'énergie, des hydrocarbures, de l'import/export, de la manutention portuaire ou d'agro-industriel.

CIPREL emploie, au 31 décembre 2014, 84 travailleurs répartis dans différentes catégories. Ils ont une expertise reconnue dans le domaine de l'électricité, de la maintenance et des métiers supports permettant d'assurer une production performante d'électricité.

2.2 DESCRIPTION DU CŒUR DE MÉTIER DE CIPREL

En 1994, la république de Côte d'Ivoire et CIPREL ont signé une convention par laquelle CIPREL s'est engagée à concevoir, financer, construire, connecter au réseau électrique national, exploiter, entretenir puis transférer une centrale de production d'électricité fonctionnant au gaz naturel en combustible de base et au fuel en combustible de secours.

L'objectif de l'Etat de Côte d'Ivoire est d'améliorer l'accès des ménages à l'électricité et de s'ériger en hub énergétique dans les échanges d'énergie entre les pays de la région.

Dans l'exercice de son métier, CIPREL s'inspire de la vision commune exprimée dans la déclaration finale du sommet de RIO+ 20, portant plus particulièrement sur le secteur de l'électricité.

En effet, l'urgence de fournir aux populations des pays africains un accès à l'électricité passe encore selon la Déclaration de RIO +20 par le développement d'un « *bouquet énergétique adapté aux besoins de développement de chacun, y compris l'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelable et d'autres*

technologies à faible émission de carbone, (...) le recours accru aux technologies énergétiques avancées, y compris les technologies propres d'utilisation des combustibles fossiles ».

« Concevoir,
financer, construire,
exploiter des centrales
thermiques »

Chapitre 3

CHAÎNE DE VALEUR MÉTIER

ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE PROCESSUS DE PRODUCTION

GESTION DES INTRANTS

Gestion durable des ressources (GAZ, HVO, DDO, AIR)

Flexibilité de la production

Continuité des approvisionnements

Fiabilité des installations

COMBUSTION

Disponibilité des groupes

Développements des compétences

Continuité de service

Sécurité des personnes et des installations

PRODUCTION

Préservation de l'environnement

Prise en compte du changement climatique

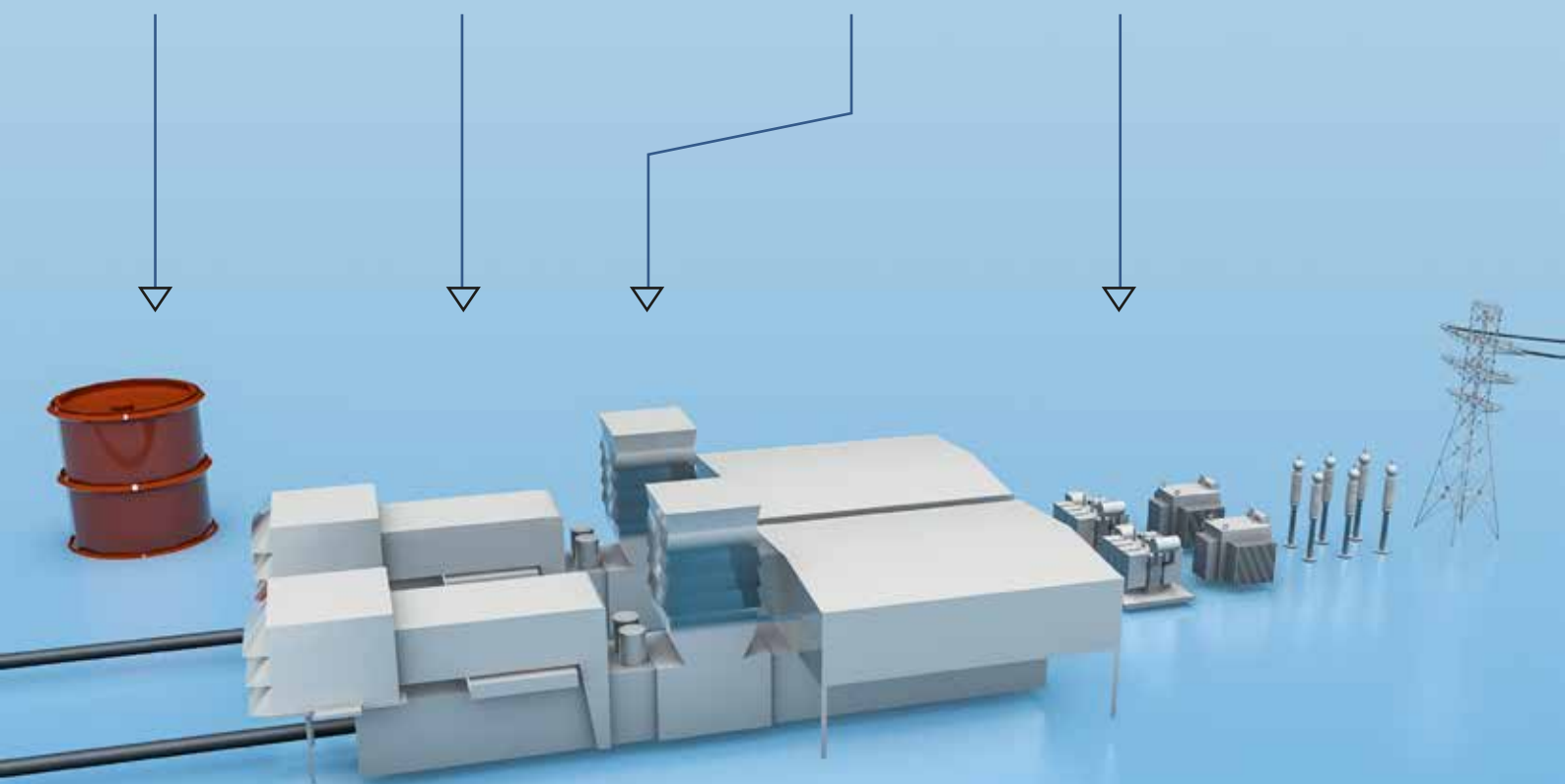
Réduction des émissions des gaz à effet de serre.

TRANSFORMATION

Quantité et qualité de l'électricité produite

Satisfaction des exigences client

Contribuer à l'accès à l'électricité pour tous



3.1 FONCTIONNEMENT DE LA TURBINE

Les turbines à gaz convertissent l'énergie chimique du combustible, gaz naturel ou fuel distillé (combustible de secours HVO/DDO) en énergie électrique. La production de la centrale est fixée par le client, l'Etat de Côte d'Ivoire.

La turbine à gaz est composée d'un compresseur, d'un système de combustion et de la turbine elle-même. L'air atmosphérique filtré est comprimé par le compresseur à l'aide d'aubes mobiles et d'aubes fixes. Cet air contient l'oxygène nécessaire à la combustion du gaz naturel ou du DDO/HVO dans les chambres de combustion. Les gaz chauds issus de la combustion se détendent sur les aubes de la turbine, et provoquent le mouvement rotatif de l'arbre (rotor du turbocompresseur).

Les gaz s'échappent ensuite dans l'atmosphère par la cheminée. L'énergie mécanique est convertie en énergie électrique par l'alternateur. Ce dernier est composé d'une partie fixe appelée stator et d'une partie mobile appelée rotor, couplée à celui de la turbine. En rotation, le rotor de l'alternateur est excité par un courant continu, il crée un champ magnétique variable qui induit une tension alternative aux bornes des enroulements du stator. Le transformateur principal élève la tension en sortie de l'alternateur.

3.2 LES INTRANTS

Les principaux intrants dans le processus de production de l'électricité sont le gaz naturel, le Fuel (HVO/DDO) et l'air. Le combustible est mis à disposition par l'Etat sans coût pour CIPREL.

A LE GAZ NATUREL

Le gaz naturel répond aux normes d'exploitation internationales. Les fournisseurs sont Foxtrot, PETROCI-CI.11, CNR. Cet intrant est fourni à partir des champs de gaz naturel de Côte d'Ivoire. Le gaz est acheminé par des canalisations, dont l'intégrité du réseau est sous la responsabilité des fournisseurs de gaz jusqu'à la vanne d'isolement installée en bordure de l'usine de CIPREL. L'utilisation du gaz suscite des enjeux particuliers pour CIPREL, car cette ressource est non renouvelable et n'est disponible qu'en quantité limitée au large des côtes ivoiriennes.

CIPREL, quoique non responsable de son approvisionnement en gaz, se doit d'être particulièrement responsable dans sa consommation de gaz ainsi que de HVO et de DDO (utilisés en

combustibles de secours).

Les actions principales de CIPREL à cet effet, portent en particulier sur :

- **L'optimisation de la quantité de combustible utilisé par kWh produit**
- **La limitation des déperditions du gaz sur la phase de transport**

Cet enjeu est d'autant plus important qu'il y va de la sécurité pour ses collaborateurs, ses voisins industriels et les populations riveraines. Il s'inscrit au premier rang des préoccupations de CIPREL et de ses collaborateurs.

B LE FUEL

La ressource fuel est un combustible alternatif au gaz naturel. La décision d'utilisation du fuel est prise sur instruction du client Etat, en fonction de la disponibilité de la ressource gaz naturel, en qualité et en quantité. La ressource est transportée par canalisation en provenance de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), stockée sur place dans 3 bacs : 01 bac de Diesel Distillate Oil (DDO) totalisant 100 mètres cube et 02 bacs de Heavy Vacuum Oil (HVO) de 900 mètres cube.

Tout comme pour le gaz, les actions de CIPREL portent en priorité sur :

- **L'optimisation de la quantité de fuel consommée par kWh produit**
- **La limitation du temps d'indisponibilité des machines pour éviter l'impact sur la fourniture d'électricité**
- **La réduction ou la suppression du risque de déversement accidentel de fuel**

C L'AIR

La ressource en air est constituée de l'air ambiant extérieur, aspiré dans des caissons, filtré pour réduire toutes les impuretés, comprimé pour être injecté dans les chambres de combustion.

Deux principaux enjeux de développement durable sont, à ce niveau, identifiés par CIPREL :

- Au plan environnemental : Réduction des quantités de filtres remplacés générant un volume important de déchets. Le cycle de vie des filtres qui sont normalement remplacés tous les 2 ou 3 mois selon le degré d'encrassement. En période de saison sèche, le vent sableux d'harmattan venu du Nord de la Côte d'Ivoire accélère le cycle de remplacement des filtres, qui peut atteindre une charge complète de filtres par caisson tous les 2 jours lorsque ce phénomène climatique est important. Cet impact environnemental sur le processus technique de CIPREL

est un élément de prise de conscience de l'évolution des facteurs climatiques. Afin de réduire l'impact de ces filtres sur l'environnement, CIPREL est parvenu, pendant une certaine période, à les faire recycler dans la fabrication de pots de recueillement de la sève d'hévéa. Aujourd'hui, ils sont traités en déchets solides, mis en benne de récupération puis acheminé à la décharge d'Akouédo

- Au plan sociétal : Développement de l'emploi de proximité. CIPREL a identifié l'opportunité de création d'une main d'œuvre temporaire pour les populations riveraines. Le retrait des filtres ne nécessitant pas une expertise technique complexe, un recrutement local via des professionnels de travail temporaire est mis en œuvre, accompagné d'une formation en interne

3.3 LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CIPREL

Les principaux enjeux identifiés sur la chaîne de valeur métiers de CIPREL peuvent être résumés ainsi :

Enjeux économiques

- La satisfaction des exigences du client Etat
- La fiabilité des installations
- La continuité de service
- Le financement de projet

Enjeux sociaux

- La santé/sécurité au travail
- Le développement du capital humain
- La fidélisation des ressources humaines

Enjeux environnementaux

- La préservation de l'environnement
- Gestion durable de la ressource
- Le changement climatique (Emission de GES)

Enjeux sociétaux

- Appui au développement des communautés locales
- Création d'emploi temporaire

Chapitre ④

GOUVERNANCE DU SECTEUR

1985 ouverture de la production
indépendante d'électricité
au secteur privé

1 Structure de
l'Etat gestionnaire
du secteur

1 Régulateur

1 Délégataire privé
du service public

3 Producteurs privés
indépendants

3 Fournisseurs
de gaz naturel

4.1 EVOLUTION DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Depuis 1985, la réglementation ivoirienne du secteur de l'électricité autorise la production indépendante d'électricité. La loi n° 85-583 du 29 juillet 1985 confère à l'Etat, le monopole du transport, de la distribution, de l'exportation et de l'importation de l'énergie électrique à l'Etat. Le segment de la production n'est pas soumis à ce monopole.

Selon cette prérogative, l'Etat a signé une convention de concession du service public de l'électricité d'une durée de 15 ans avec la CIE - un opérateur privé- en novembre 1990. L'une de ses missions comprend l'exploitation des centrales de production thermique et hydroélectrique appartenant à l'Etat. Cet opérateur a succédé à l'ancienne compagnie nationale d'électricité, Energie Electrique de Côte d'Ivoire (EECI).

Dans cette organisation, l'Etat continue d'assurer les investissements pour le renouvellement et les extensions du réseau, laissant aux investisseurs privés la charge du développement des nouvelles capacités de production.

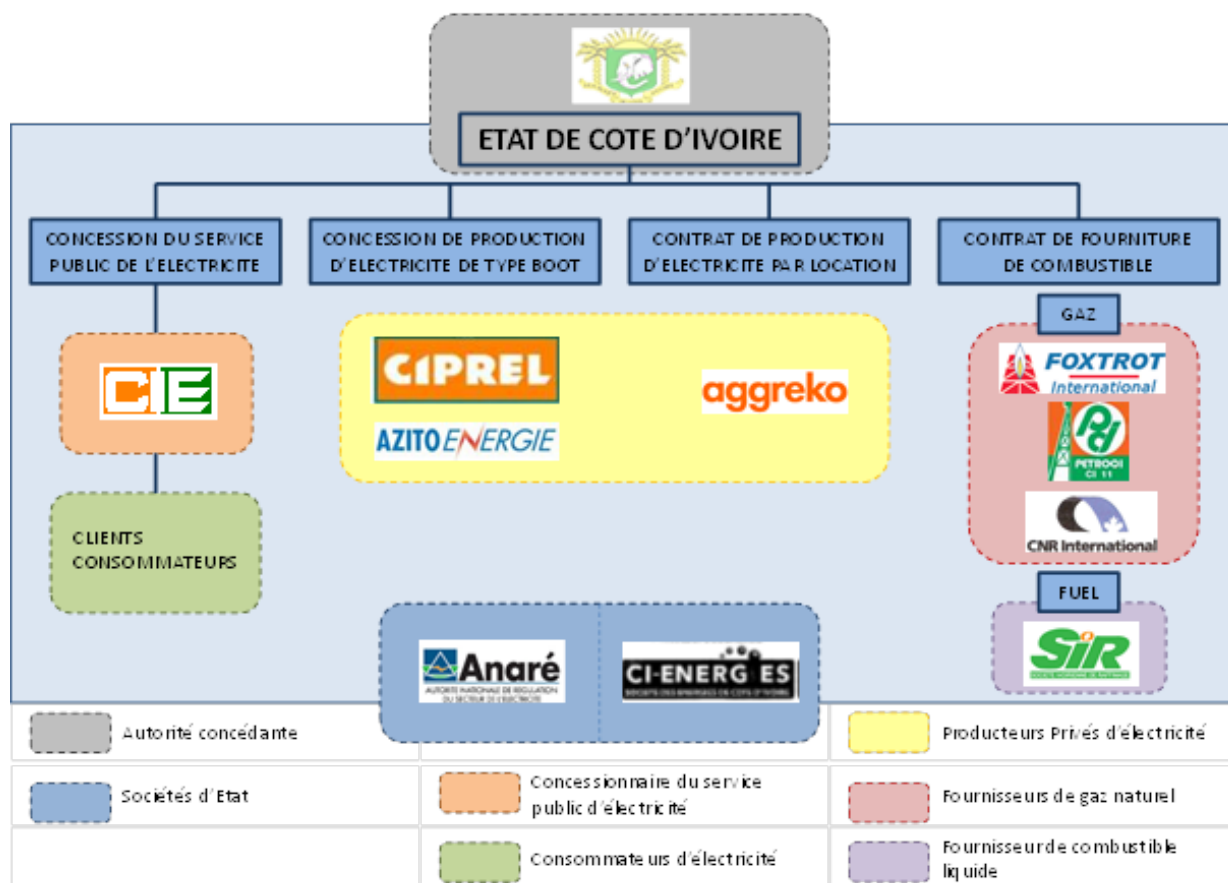
En 1994, la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL) fait son entrée sur le marché de production de l'électricité, avec une puissance

installée de 99 MW.

Les producteurs de gaz que sont PETROCI CI 11, FOXTROT et CNR ont également signé avec l'Etat de Côte d'Ivoire des contrats de vente et d'achat de gaz naturel. Le règlement des factures des producteurs indépendants de gaz et d'électricité est sécurisé par un décret qui régit l'affectation des ressources du secteur électrique ivoirien.

Le secteur public est représenté par l'Etat de Côte d'Ivoire et ses démembrements. L'Etat décide, régule, finance et fait réaliser tous les investissements de développement et de renouvellement des ouvrages. Il fixe les tarifs de vente de l'électricité aux particuliers et aux entreprises, tenant compte de la diversité des classes sociales et des usages de consommation. Il agit par le biais de deux ministères de tutelle, ou celui des organisations publiques que sont CI-ENERGIES (Société des Energies de Côte d'Ivoire) et ANARE (Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité).

ACTEURS DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE



4.2 L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE ET SES **ORGANES DE TUTELLE**

L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE

Responsable de la politique de développement du secteur, l'Etat de Côte d'Ivoire est représenté par le Ministère du Pétrole et de l'Energie qui assure la tutelle technique, chargé de définir la politique énergétique, d'en faire le suivi et de contrôler sa mise en œuvre. Sa Direction générale de l'énergie (DGE) assure l'interface entre le Cabinet du Ministre et les structures sous tutelle du secteur.

Elle oriente la stratégie de développement du secteur, ayant pour missions de définir, mettre en œuvre et suivre la politique énergétique du Gouvernement en matière:

- De gestion et de planification du secteur de l'énergie
- D'équipements de production, transport et distribution de l'énergie électrique
- D'électrification sociale, de renforcement et d'extensions des réseaux
- De maîtrise d'énergie et de promotion des énergies renouvelables

La gouvernance du secteur fait également intervenir le Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, en sa qualité de contrôleur économique et financier du secteur.

LES ORGANES DE TUTELLE

Deux organes sous tutelle de l'Etat interviennent dans le secteur de l'électricité. Ce sont :

CI-ENERGIES

La Société des énergies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES) dont la responsabilité est la gestion du patrimoine du secteur électrique, la planification et de la maîtrise d'œuvre des investissements.

ANARE

L'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE) chargée du contrôle des opérateurs du secteur, de l'arbitrage des conflits et de la protection des intérêts des consommateurs d'électricité.

4.3 LES ACTEURS DU **SECTEUR PRIVÉ**

Outre la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) agissant en qualité de concessionnaire de service public, deux familles d'acteurs privés interviennent dans le secteur.



Les producteurs indépendants d'électricité

Le premier producteur indépendant d'électricité est la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL), avec qui l'Etat a conclu le 20 juillet 1994 une convention de 19 ans, en vue de la construction de l'exploitation et du transfert de propriété d'une centrale thermique de production d'électricité. Plusieurs avenants successifs au contrat ont été signés depuis, pour augmenter la puissance installée chez CIPREL. Au 31 décembre 2014 elle opérait une puissance installée de 432 MW, à laquelle s'ajoutera CIPREL IV phase B, composée d'une turbine à vapeur (TAV) qui recyclera les gaz d'échappement des TAG 9 et TAG 10 pour produire de l'électricité.

La Société AZITO ENERGIE est le second producteur indépendant d'électricité avec qui l'Etat a conclu, le 5 septembre 1997, une convention de concession d'une durée de 24 ans, pour le développement d'une centrale thermique mise en service en janvier 1999. Au 31 décembre 2014, la centrale thermique d'Azito exploitait une puissance installée de 296 MW¹, composée de deux turbines. La centrale d'Azito prévoit également la mise en cycle combiné de ses deux turbines, avec une entrée en service programmée en 2015.

La Société AGGREKO, est le troisième producteur indépendant d'électricité avec lequel l'Etat a conclu une convention de location et d'exploitation en 2010, suite à des contraintes d'exploitation sur le réseau de production. Cette convention porte sur la location et

l'exploitation d'une centrale thermique, représentant 200 MW² de puissance installée depuis juillet 2013.

La CIE suit et achemine l'électricité ainsi produite, elle est également chargée de rémunérer ces producteurs pour le compte de l'Etat.



Les fournisseurs du combustible gaz naturel

Les centrales thermiques de Côte d'Ivoire utilisent un gaz naturel provenant du bassin sédimentaire ivoirien, produit par trois groupements d'opérateurs privés, PETROCI-CI 11, FOXTROT et CNR.

Ces derniers sont liés à l'Etat de Côte d'Ivoire par des contrats d'achat/vente de gaz naturel³ :

- PETROCI-CI 11 est depuis août 2013 l'opérateur des gisements Lion et Panthère du bloc CI-11 en offshore, mis en exploitation en 1995
- FOXTROT International (ex APACHE) est un opérateur producteur de gaz naturel qui exploite, depuis 1999, le champ FOXTROT sur le bloc CI-27
- CANADIAN NATURAL RESOURCES (CNR International - ex RANGER OIL) exploite deux blocs en offshore : CI-26 - gisement Espoir et CI-40 - gisement Baobab



2 Rapport d'activité ANARE 2014 Page 16

3 www.anare.ci/index.php?id=24

Chapitre 5

GOUVERNANCE CHEZ ERANOVE ET CIPREL



CIPREL

Société Anonyme avec
conseil d'administration,
2 Administrateurs
indépendants et une
direction générale.

5.1 ERANOVE : ACTIONNAIRE PRINCIPAL DE CIPREL

CIPREL est une société du groupe Eranove. Le groupe Eranove (anciennement appelé Finagection) est un acteur de premier plan dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable en Afrique de l'Ouest.

Le Groupe est présent en Côte d'Ivoire (SODECI, CIE, CIPREL et AWALE) depuis plusieurs décennies, au Sénégal (SDE) depuis 1996, en République démocratique du Congo via un contrat de services avec la REGIDESO depuis 2013, au Mali depuis le 18 juin 2015, par un contrat de concession avec l'Etat du Mali pour le développement de la centrale hydroélectrique de Kenié. Eranove étudie également des projets dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale.

Avec un produit des activités ordinaires de 449,8 millions d'euros en 2014, une capacité installée opérée de plus de 1 130 mégawatts (MW) et une production d'eau potable de 370 millions de m³, le groupe Eranove emploie plus de 7 800 collaborateurs, dont il intègre les compétences et les savoir-faire au service de 1,3 million de clients pour l'électricité et 1,4 million pour l'eau.

Eranove est une société anonyme avec un conseil d'administration. Le groupe Eranove est présidé par M. Vincent Le Guennou (Co-CEO d'Emerging Capital Partners – ECP) et dirigé par M. Marc Albérola (Directeur Général et Administrateur d'Eranove).

Les actionnaires d'Eranove sont : ECP FII Finagection S.à.r.l. (affilié à Emerging Capital Partners, un des premiers fonds d'investissement dédié au continent africain), des investisseurs privés, des salariés et des managers du groupe.

Le modèle d'Eranove est fondé sur un management décentralisé et interculturel, encourageant la responsabilisation de ses filiales et de leurs collaborateurs, tous réunis dans un objectif commun: développer des solutions adaptées et innovantes qui contribuent à rendre accessibles, au plus grand nombre, des services essentiels à la vie, dans le respect des meilleurs standards internationaux.

La performance des filiales et le développement du capital humain sont renforcés par des démarches de certification Qualité Sécurité Environnement, des procédures et des outils développés par chacune des filiales pour identifier les meilleures pratiques. Acteur responsable, le Groupe est engagé au travers de ses filiales sur l'ensemble des enjeux de la RSE (Responsabilité sociétale des Entreprises) et sur les certifications qualité ISO 9001, sécurité OHSAS 18001 et environnement ISO 14001.

Les procédures et outils sont adaptés au contexte opérationnel et aux réalités de chaque société pour répondre aux spécificités du pays, de l'entreprise, à la culture et à l'impératif d'un ancrage local. Cette culture d'adaptation et de responsabilisation encourage les savoir-faire des collaborateurs, pérennise les performances et développe des solutions dans chaque contexte africain.



5.2 LES AUTRES ACTIONNAIRES DE CIPREL

Outre ERANOVE, actionnaire principal depuis la création qui détient 83,3% du capital de CIPREL, les autres actionnaires sont :

L'ETAT DE COTE D'IVOIRE, entré au capital en 2008 avec 14,7% du capital

La BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement), présente depuis la création et le premier financement avec 2% du capital.

5.3 GOUVERNANCE CHEZ CIPREL

Le code ivoirien de gouvernance d'entreprise définit la gouvernance d'entreprise comme « *étant un système de fonctionnement à travers lequel l'entreprise est gérée et contrôlée* ».

CIPREL, société anonyme, a librement choisi de se doter d'un Conseil d'Administration avec une Direction Générale en vue d'en renforcer le caractère collégial et d'assurer une plus grande transparence dans les prises de décisions.



Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de CIPREL est composé de 10 membres dont 01 femme et 02 Administrateurs Indépendants. La qualification d'Administrateur indépendant est régie par les dispositifs du code ivoirien de gouvernance d'entreprise.

Il appartient au Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Nominations et de la Gouvernance, d'apprécier la qualité d'indépendance de chacun de ses membres. Il lui appartient également de porter à la connaissance des actionnaires les conclusions de son examen dans le document de référence et à l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la ratification de la cooptation des Administrateurs.

Le Conseil d'Administration recherche la diversité des compétences, pour l'équilibre de sa composition et de celle des comités qu'il constitue en son sein, en prenant des dispositions propres à garantir aux actionnaires l'indépendance et l'objectivité nécessaires dans l'accomplissement de ses missions. La durée des fonctions des Administrateurs est de six (06) années. Tout membre sortant est rééligible.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration et veille à un fonctionnement efficace des organes de gouvernance dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il coordonne les travaux du Conseil d'Administration avec les Comités. Il vérifie que les Administrateurs disposent en temps utile et en bonne et due forme des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président assure la liaison avec le Conseil d'Administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la Direction Générale.



La Direction Générale

Le Directeur Général est responsable de la direction générale de la Société, qu'il représente en toute circonstance dans ses rapports avec les tiers.

Pour l'exercice de ses fonctions, il est investi des pouvoirs les plus étendus qu'il exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par les Assemblées Générales ou spécialement réservés au Conseil d'Administration par les dispositions légales et statutaires.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée, même par les actes du Directeur Général qui ne relève pas de son objet social dans les conditions et les limites fixées à l'article 122 de l'Acte Uniforme Ohada sur les Sociétés Commerciales et le G.I.E.

Pendant les travaux d'élaboration de son projet d'entreprise, CIPREL a défini sa vision et son ambition comme suit « *Nous voulons, dans le domaine des centrales électriques, être l'acteur de référence dans l'exploitation et Expert en construction pour devenir le 1er Exploitant – Constructeur en Afrique* ».

CIPREL compte sur l'engagement, le dynamisme et l'implication de tous ses collaborateurs, de tous ses chefs de services, de tous ses directeurs et de tous ses partenaires pour le succès de ce projet d'entreprise et la réalisation de son ambition.

Chapitre 6

DÉMARCHES QSE ET RSE

Certification QSE
ensemble périmètre CIPREL



Evaluation RSE niveau Confirmé
Selon modèle AFAQ 26000



6.1 DÉMARCHE QSE

L'ambition de CIPREL est d'être l'acteur de référence dans l'exploitation des centrales électriques, et expert dans le domaine de la construction des ouvrages de production d'électricité pour devenir le premier Exploitant-Constructeur en Afrique. Pour atteindre cet objectif, CIPREL s'appuie sur son système de Management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement (SMQSE).

Ce système permet non seulement d'améliorer en permanence ses performances techniques, mais surtout de satisfaire son client l'Etat de Côte d'Ivoire, de préserver l'environnement, d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des tous ses collaborateurs et partenaires.

La démarche Qualité - Sécurité - Environnement (QSE) de CIPREL mise en œuvre depuis 2004 est régulièrement évaluée par un organisme certificateur agréé selon un programme d'audit.

A ce jour, tout le périmètre de CIPREL est certifié dans le domaine de management de projets de construction d'ouvrages de production d'électricité, de l'exploitation et de la maintenance de ces types d'ouvrages, selon les référentiels ISO et OHSAS suivants :

- **Qualité (ISO 9001)**
- **Sécurité (OHSAS 18001)**
- **Environnement (ISO 14001)**

6.2 DÉMARCHE RSE

Vision et enjeux stratégiques

La vision de développement durable pour CIPREL tient en 3 engagements à savoir être : un industriel responsable, un employeur responsable et un partenaire responsable. Pour chacun des engagements, CIPREL a identifié divers enjeux stratégiques liés à son activité afin de mieux décliner sa vision et la faire vivre.

Industriel responsable

CIPREL, filiale du groupe ERANOVE dont la mission est de rendre accessible au plus grand nombre les services essentiels de la vie, a pour engagement primordial la disponibilité de l'énergie électrique dans le strict respect des clauses contractuelles avec l'Etat. Cela passe par la sécurisation des actifs (sûreté du parc machine) et des investissements dans des projets de construction de centrale à faible émission de CO2 (Cas de projet CIPREL IV avec un cycle combiné).

Les enjeux identifiés sont essentiellement économiques et environnementaux.

Enjeux économiques

- **La disponibilité ressources**
- **La satisfaction des exigences du client Etat**
- **La fiabilité des installations**

- **La continuité de service**
- **Le Financement de projet**
- **Enjeux environnementaux**

- **La préservation de l'environnement**
- **Le changement climatique (Emission de GES)**

Employeur responsable

La dimension humaine étant plus que jamais au cœur des projets stratégiques et garante de performance. CIPREL s'engage donc à assurer la santé et la sécurité de ses salariés mais aussi de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires, à développer les compétences de ses salariés afin de développer son niveau de professionnalisme. Enfin, Elle s'attache à lutter contre toute forme de violation des droits humains.

CIPREL a identifié quelques enjeux sociaux liés à cet engagement.

Enjeux sociaux

- **La santé/sécurité au travail**
- **Le développement du capital humain**
- **La fidélisation des ressources humaines**

Partenaire responsable

Consciente de ce que les questions relatives à l'énergie et plus spécialement celle de l'électricité transforment la vie des personnes et modifient leur environnement, CIPREL s'engage à contribuer au développement des communautés locales en fonctions de leurs attentes, à dialoguer en permanence avec les parties prenantes afin de mieux comprendre leurs attentes. De ce fait, l'enjeu sociétal a été identifié.

Enjeu sociétal

- **Appui au développement des communautés locales**

CIPREL a atteint dès sa première évaluation, le stade de « confirmé » du référentiel AFAQ 26000 pour son engagement dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et le Développement Durable (DD). Dans sa démarche RSE, CIPREL contribue au développement économique et social des populations riveraines et des communautés locales à travers des programmes d'actions sociales prédéfinis. Ceci permet d'améliorer l'image de CIPREL auprès des parties prenantes, de valoriser l'entreprise et d'intéresser des partenaires futurs.



Identification et dialogue avec les parties prenantes

La stratégie RSE de CIPREL implique qu'au-delà de son activité de production d'électricité, soit organisé avec les parties prenantes, un cadre de concertation qui lui permettra de recueillir leurs attentes. L'objectif de cette démarche est d'anticiper des crises potentielles et saisir les opportunités de développement commun. Pour cela, un processus d'identification des parties prenantes internes et externes de CIPREL est bien avancé. Cette cartographie des parties prenantes se compose essentiellement des groupes suivants :

- **Les actionnaires (Investisseurs)**
- **Les salariés**
- **Le client**
- **Les pouvoirs publics et Collectivités territoriales**
- **Les fournisseurs et prestataires**
- **Les communautés locales**

Les différents échanges réalisés avec ces parties prenantes ont permis à CIPREL d'identifier les enjeux répondant à leurs différentes attentes.



Chapitre 7

PERFORMANCES ÉCONOMIQUES



CIPREL IV

225 Milliards de FCFA
d'investissements



40 Milliards de FCFA de
Chiffre d'Affaires



96,05% Taux de disponibilité hors
arrêts programmés

7.1 LE TAKE OR PAY (TOP)

CIPREL a un contrat de vente de type «Take or Pay»; à cet effet elle s'engage à produire et l'Etat s'engage à payer, une quantité d'énergie électrique E_0 minimum.

Cette quantité d'énergie E_0 a varié en fonction de la puissance installée à chaque étape de mise en service de nouvelles turbines à gaz.

L'évolution de ce Take or Pay se présente comme suit :

- Etape 1 : 666 GWh
- Etape 2 : 1 410 GWh
- Etape 3 : 2 154 GWh
- Etape 4 (Volet A) : 3 010 GWh

Le tableau ci-dessous fait le comparatif d'énergie contractuelle, d'énergie disponible et d'énergie livrée au réseau électrique.

Depuis l'origine, CIPREL a toujours été en capacité à délivrer une énergie supérieure ou au moins égale au Take or Pay (TOP).

La totalité de l'énergie produite est livrée à la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), concessionnaire du service public et seul acteur en charge du transport et de la distribution de l'électricité sur le territoire ivoirien.

Le Take or Pay (ToP)	Année	2012	2013	2014
	Energie contractuelle (GWh)	2154	2154	3010
	Energie Disponible (GWh)	2492,6	2411,6	3432
	Energie Livrée (GWh)	2190,9	2158,5	2901,7

7.2 INVESTISSEMENTS

Après une période de construction de 8 mois, l'entreprise a commencé ses activités de production d'électricité en mars 1995 avec la tranche CIPREL I d'une puissance de 99 MW comprenant trois turbines à combustion d'une capacité individuelle de 33 MW. Cette première étape est le fruit d'un investissement de 33,5 Milliards de Francs CFA (51 Millions d'Euros).

En Juin 1997, la deuxième tranche (CIPREL II) composée d'une turbine à combustion de 111 MW a été mise en service, portant la puissance installée de l'usine à 210 MW pour un coût de projet de 25 Milliards de Francs CFA (38,5 Millions d'Euros).

Avec CIPREL III, une nouvelle turbine à combustion de 111 MW vient compléter la centrale en décembre 2009, portant la puissance installée à 321 MW. Le coût de ce projet s'élève à 46,4 Milliards de Francs CFA (70,7 Millions d'Euros).

En décembre 2011, suite au succès de ces trois premières phases et forte du respect de ses engagements envers l'Etat de Côte d'Ivoire, CIPREL s'est vu confier une nouvelle extension avec l'utilisation d'une nouvelle technologie pour accompagner la relance économique de la Côte d'Ivoire : CIPREL IV.

Le coût total du projet CIPREL IV (y compris financement) s'élève à près de 225 milliards de Francs CFA (environ 340 millions d'Euros) pour 222 MW de puissance additionnelle en cycle combiné. Cette

quatrième tranche est composée d'une nouvelle turbine à gaz (TAG) de 111 MW, d'une autre identique (CIPREL III de 111 MW, installée sur le site en 2009) ainsi que d'une turbine à vapeur (TAV) de 111 MW.

La turbine à vapeur ajoute 111 MW à la puissance de l'usine sans consommation additionnelle de gaz naturel en évitant de rejeter 500.000 tonnes équivalent CO_2 dans l'atmosphère par an. Cette technologie constitue un véritable facteur de progrès et de lutte contre le réchauffement climatique, tout en optimisant le coût de production d'énergie électrique grâce à une amélioration du rendement thermique.

Avec la phase IV, CIPREL conforte sa position de premier producteur d'électricité d'origine thermique, utilisant principalement le gaz naturel de Côte d'Ivoire avec une puissance de l'usine de 543 MW et une production annuelle de quasiment 4 milliards de kWh.



PRÉSENTATION DU PROJET CIPREL IV

Pour tenir compte de la croissance de la consommation d'électricité, L'Etat de Côte d'Ivoire a signé avec CIPREL le 20 décembre 2011, un Avenant N°6 à la Convention, pour une extension de 222 MW de sa capacité de production : Le «PROJET CIPREL IV».

Le projet consiste en la mise en service d'un cycle combiné en deux phases :

Phase A

La conception, la construction et la mise en service d'une turbine à combustion de 111 MW (TAC 10) amenant la capacité installée totale de CIPREL à 432 MW.

Phase B

Le passage en cycle combiné des TAC 10 (construite en phase A) et de la TAC 9 (mise en service en 2009) et mise en service de la turbine à vapeur (TAV 1); pour atteindre une capacité installée de CIPREL de 543 MW.

Le projet CIPREL IV augmente la puissance installée de CIPREL de 222 MW, représentant une capacité additionnelle de production de 1600GWh/an à fournir au réseau électrique national.

CIPREL conforte ainsi sa position de plus puissante centrale thermique à gaz de l'Afrique Sub-saharienne francophone.

LES IMPACTS DU PROJET

Economiques

Le projet CIPREL IV contribue à réduire les délestages liés au déficit d'énergie électrique, à fournir l'électricité nécessaire à la croissance économique de la Côte d'Ivoire et à conforter le rôle stratégique de la Côte d'Ivoire dans les échanges d'énergie électrique régionaux.

Sociaux

Créer des emplois : la construction mobilise 800 emplois locaux, et favorise l'émergence d'activités commerciales connexes. L'exploitation créera 45 emplois directs chez CIPREL (doublement de l'effectif).

Environnementaux

Limitation des émissions de gaz à effet de serre grâce à la turbine vapeur qui permet d'éviter le rejet de 500 000 tonnes de CO₂ par an.

Préservation des ressources naturelles de Côte d'Ivoire par la réduction de la consommation de gaz naturel : 111 MW supplémentaire sans consommation additionnelle de gaz.

Réduction des rejets de gaz chauds dans l'atmosphère avec leur récupération par le cycle combiné.

Réduction des émissions d'Oxydes d'Azote par l'installation d'un système DLN

(Dry Low Nox) sur la TAG 10. Ce système permettra de limiter les concentrations de NOx aussi bien en fonctionnement avec le combustible qu'avec le combustible liquide.

7.3 COEFFICIENT DE DISPONIBILITÉ DES INSTALLATIONS

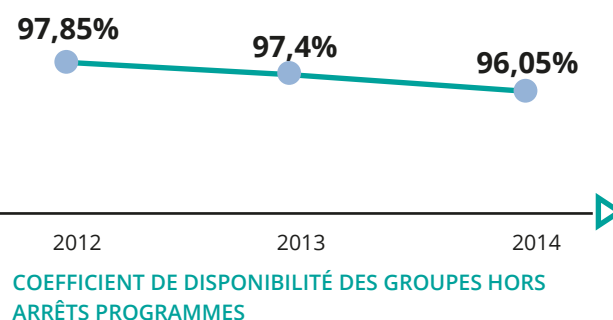
CIPREL a mis en place une organisation de travail élaborée en vue du respect de ses engagements contractuels.

En effet, les équipes chargées de la conduite des ouvrages de production travaillent conformément à un planning de roulement formalisé, dans lequel se succèdent des périodes de travail et de repos, de sorte à assurer une continuité de service garantissant une production de l'électricité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

En outre, des organisations spéciales sont mises en place lors de situations de crise, de sorte à non seulement garantir la sécurité des salariés, mais aussi à assurer la production et la fourniture de l'électricité au réseau électrique ivoirien.

Au niveau de la maintenance, une astreinte est opérationnelle pour toutes les interventions non prévues, afin de remettre rapidement les turbines à gaz en service et réduire les temps d'arrêts.

A la faveur de toutes ces actions mises en œuvre, CIPREL se situe dans le haut des standards internationaux concernant la disponibilité globale (88% en moyenne) et la disponibilité hors arrêts programmée (96,05% en 2014)



7.4 SATISFACTION DU CLIENT

CIPREL fait de la satisfaction de son client une priorité. Ainsi chaque année, l'entreprise mesure le niveau de satisfaction de son client à travers la Direction de Mouvements d'Énergie (DME) gestionnaire en temps réel du réseau électrique. Le tableau ci-dessous en fonction de l'importance de la criticité du sujet à travers un questionnaire d'enquête.

Le challenge pour CIPREL est d'avoir la note « BIEN » au minimum pour toutes les questions critiques pour le client à savoir les questions Q2, Q4, Q5, Q6, Q7, Q8.

Cet objectif est atteint en 2014 excepté pour la question Q2. Sur ce point, CIPREL a rencontré le client pour l'écouter davantage puis a défini un plan d'actions afin de corriger au plus vite les écarts liés à la communication.

ÉVALUATION SATISFACTION CLIENT

Mauvais ☆ Moyen ☆☆ Bien ☆☆☆ Très bien ☆☆☆☆

	2012	2013	2014
Q1 Comment jugez-vous la qualité des relations avec vos interlocuteurs CIPREL ?	☆☆☆	☆☆☆	☆☆☆
Q2 Comment jugez-vous la réactivité de vos correspondants CIPREL vis-à-vis de vos attentes formulées ?	☆☆	☆☆	☆
Q3 Comment jugez-vous la suffisance de la communication ?	☆☆	☆☆	☆☆
Q4 Comment jugez-vous la satisfaction CIE vis-à-vis du respect des clauses du contrat de production d'électricité ?	☆☆☆☆	☆☆☆☆	☆☆☆☆
Q5 Comment jugez-vous la satisfaction CIE vis-à-vis des exigences reporting ?	☆☆	☆☆	☆☆☆
Q6 Comment jugez-vous la disponibilité des groupes de CIPREL ?	☆☆☆	☆☆☆	☆☆☆
Q7 Comment jugez-vous la fiabilité des groupes de CIPREL ?	☆☆☆	☆☆☆	☆☆☆
Q8 Comment jugez-vous le respect des délais de restitution des groupes après travaux ?	☆☆☆	☆☆☆	☆☆☆

7.5 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de CIPREL à fin décembre 2014 s'établit à 40 milliards de francs CFA, contre 31 milliards de francs CFA en 2013 soit une hausse de 22% par rapport à 2013 du fait de la mise en service de la TAG 10 et donc de l'augmentation de la production et du Take Or Pay (TOP).

22%
d'augmentation du
chiffre d'affaires
par rapport à 2013



Chapitre 8

PERFORMANCES SOCIALES



96%

de contrats à durée
indéterminée



25%

Hausse des effectifs
depuis 2012

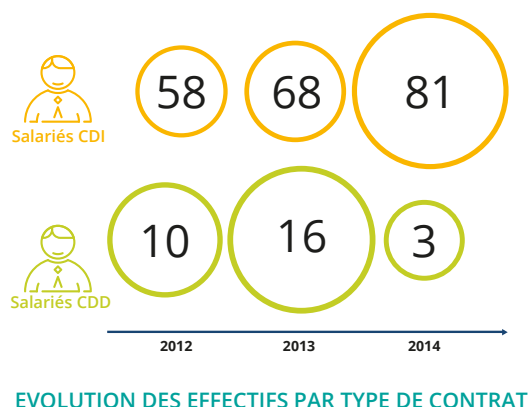


19%

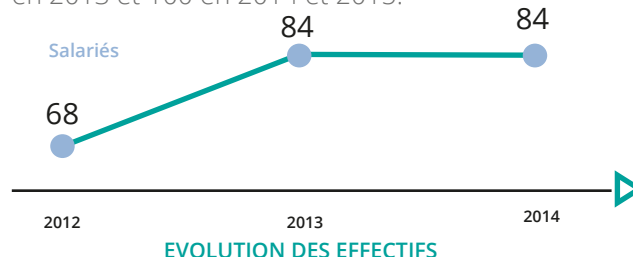
d'effectif féminin

8.1 EFFECTIF CIPREL

L'effectif de CIPREL au 31 décembre 2014 est de 84 collaborateurs, répartis en 81 contrats à durée indéterminée (96% de l'effectif) et 03 contrats à durée déterminée (4% de l'effectif).

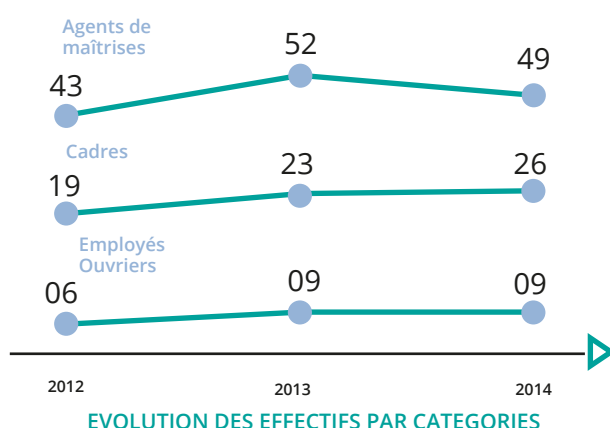


L'effectif a évolué de plus de 25% par rapport à fin 2012 avec le programme de recrutement initié dans le cadre du passage au cycle combiné gaz (Projet CIPREL IV). Les objectifs étaient fixés à 68 en 2012, 80 en 2013 et 100 en 2014 et 2015.



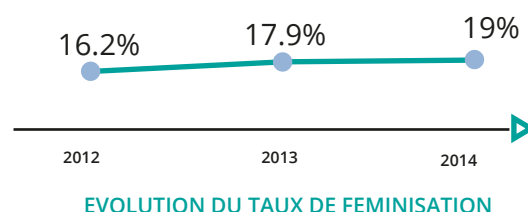
A RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE

Le métier d'exploitation de turbines à gaz requiert un certain niveau de connaissances et de compétences avec un sens élevé de l'analyse et de l'interprétation des paramètres de production.



Taux de féminisation

CIPREL a décidé d'encourager les candidatures féminines aux métiers de l'électricité et de la mécanique. C'est pourquoi depuis 2011, le nombre de femmes travaillant chez CIPREL est en nette progression.



Le nombre élevé de cadres et des agents de maîtrise s'explique par le fait que le métier de production d'électricité requiert une technicité poussée et permanente. CIPREL développe aussi de nouvelles technologies (cycle combiné) nécessitant un personnel qualifié et capable de prendre en charge les équipes.

A fin 2014, le personnel est composé de 19% de femmes et de 81% d'hommes avec un taux de féminisation en constante progression.

8.2 DIALOGUE SOCIAL

Le principe de liberté d'expression et de dialogue est au cœur des valeurs prônées au sein de CIPREL. Il existe à cet effet un collège de délégués composé de 06 personnes élues dont 01 cadre. Les délégués représentent le personnel auprès de l'employeur et lui font part de toutes réclamations personnelles ou collectives en matière d'application de la réglementation du travail (code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...). Ils servent de base pour le dialogue **social** entre la Direction Générale et les collaborateurs.

Conformément aux textes en vigueur, les délégués du personnel sont élus tous les deux (02) ans par les travailleurs. Le taux de participation est généralement élevé. Les dernières élections qui se sont déroulées ont 2013 ont connu un taux de participation de 90%.

90%

de participation aux élections des délégués.

Les délégués se réunissent entre eux selon le calendrier qu'ils établissent pour discuter des sujets relatifs au bien-être du personnel et à l'avancement de l'entreprise. Ils rencontrent régulièrement les collaborateurs pour leur rendre compte des actions menées et faire le bilan des différentes négociations engagées avec la Direction Générale. Les agents CIPREL sont affiliés à l'un des syndicats de secteur électrique ivoirien.

Depuis la prise de fonction des derniers délégués élus en 2013, ce sont plus d'une vingtaine de

rencontres qui ont eu lieu. Invariablement entre la Direction Générale et les délégués du personnel, ou entre les délégués et le personnel. Ces rencontres ont été un cadre d'échanges sur des sujets touchant notamment à :

- La mise en place du Fond Commun de Placement (FCP) pour les collaborateurs de CIPREL
- L'engagement de l'entreprise dans la démarche RSE
- La formation des délégués du personnel
- Les conditions d'avancement des collaborateurs
- La réorganisation du transport du personnel
- La démarche éthique

8.3 SÉCURITÉ / SANTÉ

L'exploitation des centrales thermique est sujette à des risques d'accidents potentiellement invalidant, voire mortel, mais aussi des risques de maladies professionnelles.

CIPREL fait donc de la santé/sécurité au travail un axe majeur de sa politique managériale.



14%

de baisse de la fréquence des accidents en 2014 par rapport à 2013

Depuis sa création, CIPREL déploie d'importants moyens pour réduire voire éliminer les accidents de travail des collaborateurs et des tiers. Une étude des dangers est annuellement mise à jour. Son but est d'identifier les différents risques auxquels les travailleurs et les prestataires sont exposés et de mettre œuvre les actions préventives qui atténueraient ou enrayeraient la survenue des risques décelés. CIPREL s'est aussi dotée de moyens techniques modernes et efficaces pour prévenir et lutter particulièrement contre les risques d'incendie, d'explosion, d'électrocution et d'électrification.

A ces moyens s'ajoutent les différentes conventions d'assistance signées entre CIPREL et des structures privées ou étatiques en cas de sinistre.

Toutes ces actions mises en œuvre ont permis à CIPREL de faire certifier tout son périmètre d'exploitation en matière de sécurité depuis 2007 selon le référentiel OHSAS 18001 version 2004.

CIPREL dispose d'un Plan d'Opération Interne (POI) qui définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires pour protéger le personnel, les populations, les installations et l'environnement. Le déploiement de ce plan est testé une fois par an en appui avec les services spécialisés de l'Etat de Côte d'Ivoire tels que les Sapeurs-Pompiers, le SAMU, l'Office National de la Protection Civile (ONPC), la gendarmerie, la police, l'autorité municipale. Les actions correctives issues des différentes simulations sont immédiatement intégrées au plan.

Par ailleurs, en plus des équipements de protection collective, CIPREL met à la disposition de chaque salarié un kit d'Équipements de Protection Individuel (EPI) renouvelable. Des séances de formation et de sensibilisation sur la sécurité se tiennent régulièrement à CIPREL et sont assurées soit par des cabinets experts en sécurité, soit par la cellule sécurité de CIPREL.

Tous les efforts consentis ont permis à CIPREL de réduire le taux de gravité des accidents en 2014 à 0,21% (-49% par rapport à 2013) pour un taux de fréquence à 11,95% (baisse de 14% par rapport à l'an dernier), malgré une augmentation des heures travaillées de 17%.

Santé

Tous les collaborateurs de CIPREL bénéficient systématiquement à l'embauche d'une assurance maladie.

La visite médicale d'embauche, la visite médicale annuelle et les visites médicales spécifiques sont des actions qui permettent de détecter les maux dont souffrent les travailleurs et les traiter en conséquence. De même, des campagnes de vaccination à l'endroit du personnel CIPREL et des prestataires, des

opérations « don de sang » et des sensibilisations à l'hygiène contribuent à assurer une meilleure santé à l'ensemble des collaborateurs.

Ayant compris qu'une bonne alimentation est un moyen de préserver la santé et de garantir la productivité de ses agents, CIPREL s'est dotée d'un restaurant d'entreprise pour s'assurer de la qualité des repas (le déjeuner) servis aux travailleurs. La restauration est régulièrement audité par le service Qualité-Sécurité-Environnement et le Comité d'Hygiène Santé et Conditions de Travail.

Enfin, CIPREL met à la disposition des collaborateurs une assistante sociale qui est sur site une fois par semaine pour écouter et conseiller les collaborateurs.

La combinaison de tous ces moyens et les actions de sensibilisation ont permis d'obtenir les résultats consignés dans le tableau ci-dessous.

8.4 FORMATION

Maintenir ou améliorer les performances dans une activité aussi délicate et complexe que la production électrique requiert le suivi et parfois le renforcement des capacités. D'où, le plan de formation de CIPREL adressé à l'ensemble de ses collaborateurs.

Ce plan de formation annuel est précédé d'une enquête formation destinée à évaluer les mises à niveau idoines pour chacun des collaborateurs. Au regard de cette enquête, la formation identifie mieux les lacunes à combler, les modules de formation adéquats et les cabinets locaux ou étrangers capables de les diffuser efficacement.

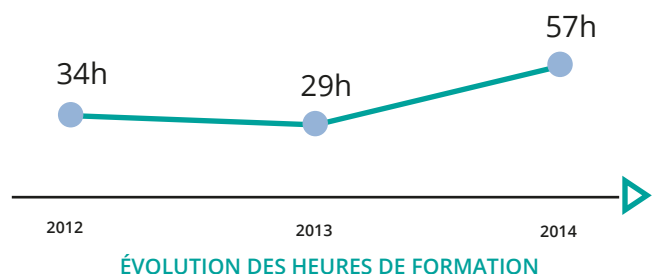
En matière de formation, CIPREL dégage un budget conséquent pour la montée en compétence de ses travailleurs. Ce qui explique la croissance du ratio Budget de formation sur la masse salariale de 2.4% par rapport à 2013.

+2,4%
ratio Budget de formation /
masse salariale par rapport 2013

En plus du plan de formation annuel, CIPREL initie des programmes spécifiques de formation avec des structures agréées pour la prise en main de nouvelles turbines à gaz. Ce fut le cas en 2010 avec une session pour dix (10) techniciens formés à la maîtrise des métiers de l'électricité, à la maintenance des turbines à gaz et à la sécurité.

Un programme similaire est en cours avec EDF (Electricité de France) pour la formation des agents de l'exploitation des turbines à gaz pour la prise en main du cycle combiné gaz (CCG), technologie nouvelle chez CIPREL. CIPREL fera former 50 agents des services de la conduite et de la maintenance des turbines à gaz et des turbines à vapeur.

Le nombre d'heures de formation par collaborateur et par année montre l'importance accordée à la formation chez CIPREL.





Les collaborateurs sont pour l'entreprise un capital important, un moteur de productivité. L'amélioration de leur cadre de travail et le développement de leurs compétences sont des axes de durabilité et de succès pour l'entreprise.

CIPREL en a fait un enjeu important de sa stratégie de responsabilité sociale. De son point de vue, contribuer au bien-être socio-économique des collaborateurs est une nécessité. Cette démarche revêt plusieurs objectifs majeurs que sont : un cadre de travail sain, sécurisé et décent pour les collaborateurs, des infrastructures et des services de base, un programme de développement des compétences pour leur bien-être.

La politique sociale et santé de l'entreprise se résume à la couverture médicale spécifique, l'assurance maladie retraite, au fonds santé, au restaurant d'entreprise, au transport du personnel, à la visite médicale d'embauche, à la visite médicale annuelle et aux visites médicales spécifiques (audiogramme, vision, etc....).

Du fait de l'augmentation des moyens de production et de l'utilisation de nouvelles technologies, l'effectif **va passer** de 60 à 100 personnes environ, en intégrant de nouveaux métiers, tels que : chimistes, chaudronniers, **statistiques** et performances.



Chapitre 9

PERFORMANCES SOCIÉTALES



+100 Millions Fcfa

Pour le soutien au développement local entre 2013 et 2015



80%

de participation des collaborateurs au don de sang

9.1 ACTIONS AVEC L'ASSOCIATION OUYINE

Dans le cadre de sa politique sociale et de sa démarche RSE, CIPREL a signé en décembre 2012 une convention de partenariat avec l'association « OUYINE ».

« OUYINE » est une structure d'appui et de conseil au développement de proximité des communautés villageoises. Elle est régie par la loi N°60-315 du 21 Septembre 1960.

Séduite par le programme de développement de proximité et de gestion des communautés villageoises expérimenté dans le village de YACOLIDABOUO selon le modèle « YVEO : Yacoli Village Ecole Ouverte », CIPREL a mandaté l'association « OUYINE » pour réaliser un programme similaire au profit des communautés villageoises de LOLOBO sous-préfecture de BEOUMI au centre de la Côte d'Ivoire sur la période 2013-2015.

La convention entre CIPREL et « OUYINE » autorise CIPREL à mettre à disposition de « OUYINE » un appui financier de plus de 100 millions de FCFA pour réaliser au mieux sa mission sur la période 2013-2015.

+de 35 millions Fcfa investis en 2014

Ainsi, des missions de repérage, de diagnostic et de validation ont été conduites dans la localité de LOLOBO auprès des communautés villageoises. Les objectifs étaient les suivants :

- **Rencontrer la chefferie, les associations/ mutuelles des six (6) villages**
- **Présenter le Programme de Développement de Proximité et de Gestion des Collectivités Villageoises**
- **Réaliser la collecte d'informations sur la situation socio-économique, démographique, culturelle et**

environnementale des villages

- **Identifier les obstacles et les freins au développement communautaire**
- **Identifier les projets à engager immédiatement**

Réaliser l'état des lieux de la localité par la collecte participative d'informations dans les domaines suivants :

- **Ressources naturelles, infrastructures et équipement socio-économiques, capital humain, économie locale, culture, la gouvernance locale, etc.**
- **Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans leur diversité d'intérêts dans le cadre d'une concertation par groupes d'intérêts**
- **Doter le village d'un document de diagnostic de référence**

Toutes ces missions ont abouti à l'élaboration d'un document guide dit « Plan de Développement Local » ou PDL qui retrace les principales actions de développement à réaliser dans la localité de LOLOBO. Ce document énonce d'une part comment doit se dérouler la mise en œuvre du projet et d'autre part les avantages attendus.

Ce document a officiellement été remis au sous-préfet de LOLOBO, ainsi qu'aux chefs de villages de chacune des localités de la communauté villageoise de LOLOBO.

Mr N'GUESSAN KOUASSI, Directeur Général de CIPREL était présent à la cérémonie de remise du PDL.

9.2 ACTIONS AVEC LE CENTRE CULTUREL COMOE

En complément de l'accompagnement des communautés villageoises de LOLOBO dans leur développement, CIPREL a apporté sa contribution au Centre Culturel COMOE pour son activité dénommée « CAMP DE TRAVAIL ». En effet ce camp est constitué d'étudiants des grandes écoles d'Abidjan et de Yamoussoukro, mais aussi des Universités d'Abidjan et de Bouaké. L'objectif principal de « CAMP DE TRAVAIL » est de mener des activités diverses à

l'endroit des populations rurales dans une localité identifiée au préalable.

Dès l'année 2013, le « CAMP DE TRAVAIL » s'est déroulé dans la localité de KOTOGANDA, située à 10km de KOUN-FAO sur l'axe KOUN-FAO - TANDA dans l'Est de la Côte d'Ivoire soit à 339 km d'Abidjan. Plusieurs activités ont été menées dont :

L'assistance médicale aux populations démunies ;

Au total 448 patients ont été auscultés, examinés et médicalement pris en charge. Ils ont bénéficié d'un traitement anti-paludéen de traitement contre les pathologies respiratoires, intestinales, les dermatoses pour les enfants. Les personnes adultes ont pu bénéficier de traitement contre les affections rhumatismales associées à des épigastalgies.

448 personnes
auscultées, examinées

Cours d'alphabétisation aux adultes et cours de vacances aux écoliers

Une soixantaine d'enfants du CP1 à la 6ème ont été encadrés par le corps enseignant en se référant au programme national en vigueur.

+de 60 enfants
encadrés du CP1 à la 6ème

Travaux d'assainissement et de réfection des bâtiments de l'école primaire

Plusieurs travaux d'assainissement et de réfection des bâtiments de l'école primaire ont été entrepris : travaux d'étanchéité avec du matériel adéquat, de réparation de tables-bancs, de plafonds, de rénovation des piliers des bâtiments endommagés et des marches d'escaliers et enfin de le rafraîchissement de la peinture des bâtiments de l'école primaire. Aujourd'hui, une étude de partenariat de long terme entre CIPREL et le Centre Culturel Comoé est cours.

9.3 ACTIONS SOCIALES AVEC LES POPULATIONS RIVERAINES

Dans sa volonté d'engager le dialogue avec ses parties prenantes, CIPREL a organisé pour la première fois en octobre 2013, en accord avec la Mairie de Port-Bouët, une rencontre d'échanges avec les populations riveraines. Le but de cette rencontre était pour CIPREL de présenter son activité aux populations, les risques de dégradation de l'environnement qui en découlent, les actions de maîtrise qu'elle met en œuvre ainsi que le mode de collecte de réclamations et doléances des riverains.

La forte délégation de la population riveraine comportait :

- Les représentants de la mairie
- La chefferie du village et sa notabilité
- Les représentants des quartiers
- Les responsables des communautés religieuses
- Les représentants des associations de jeunes
- Les représentants des associations de femmes
- Les responsables des groupes ethniques constituées
- Les représentants des communautés étrangères (Burkinabé)

L'ensemble des doléances recueillies a été analysé et les actions retenues ont été soumises au comité de Direction CIPREL pour validation. Les actions retenues portent essentiellement sur l'hygiène, l'accès aux soins et l'appui aux activités sportives et culturelles des jeunes.

Ainsi, en décembre 2014, à l'occasion de l'apothéose de la première édition du tournoi de football organisé par la jeunesse des communautés riveraines et entièrement financé par CIPREL, la Direction Générale de CIPREL a fait don de médicaments de première nécessité au centre de santé communautaire, de matériels de nettoyage et d'embellissement de la cité. L'ensemble des dons a été réceptionné par le premier adjoint au maire de la commune de Port-Bouët qui, séance tenante, a remis les médicaments de première nécessité au gestionnaire du centre de santé et de matériel de nettoyage à la chefferie.

Les objectifs visés par ce don de CIPREL sont les suivants :

- Contribuer à créer un cadre de vie sain et agréable au cœur de la cité riveraine, grâce aux moyens de nettoyage et de collecte d'ordures mis à disposition
- Favoriser l'accès aux soins pour tous à l'aide des kits de médicaments de première nécessité
- Occuper sainement la jeunesse au travers d'activités sportives et culturelles

9.4 AUTRES ACTIONS SOCIALES

En marge des projets d'accompagnement des populations rurales et riveraines sur le chemin du développement, CIPREL a mené un certain nombre d'actions au profit de diverses associations.

En 2009, en complément des vaccinations de son propre personnel, CIPREL a mené une Campagne de vaccination du personnel temporaire (main d'œuvre journalière) de CIPREL contre la fièvre typhoïde et la fièvre jaune. L'objectif étant de garantir la santé de ces jeunes que CIPREL emploie pour réaliser des tâches spécifiques.

Elle a réalisé une première Opération 'Don de sang' de ses employés avec le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS). Cette opération qui a vu environ 15 collaborateurs donner leur sang pour permettre au CNTS d'augmenter son stock de poches de sang et améliorer sa prestation vis-à-vis des demandeurs a été renouvelée en 2013 avec cette fois environ 70 participants.

En 2013, CIPREL a organisé une journée de sensibilisation sur l'hygiène et les pathologies virales avec l'Institut National d'Hygiène Publique à l'endroit des collaborateurs. L'intention était d'amener l'ensemble des collaborateurs à mieux comprendre ce que renferme la notion d'hygiène et leur présenter les moyens de prévention contre les pathologies virales.

Par ailleurs, divers dons ont été faits à l'endroit des ONG, écoles, associations dont le récapitulatif se trouve dans le tableau ci-après.

+de 70 Collaborateurs
volontaires au don de sang

Autres actions sociales		Bénéficiaires	Objet	Montant (Fcfa)
	2012	ONG CANAAN	Colonies de vacances pour les orphelins	400 000
		ONG Fondation TAPA	Appui au développement de la femme	2.000.000
	2013	Village de Lolobo	Campagne de vaccination des villageois	1 100 000
		Lycée Sainte Marie d'Abidjan	Achat d'ouvrages scolaires pour la bibliothèque	500.000
		Elèves d'un village de TANDA	Achat de fournitures scolaires pour cours de vacances	200.000



Aujourd'hui, avec le coût élevé de la vie, les crises politiques et économiques récentes qu'a traversées la Côte d'Ivoire, le niveau de pauvreté avancé des populations, la difficulté à accéder à un emploi stable pour certains et même à l'éducation pour d'autres, les jeunes sont livrés à eux-mêmes. Ils manquent d'éducation, de formation et vivent dans des environnements dégradés. Ils se laissent alors plus facilement entraînés dans le banditisme, la drogue, l'alcoolisme, le tabagisme, le vol, le vagabondage sexuel et s'exposent à des maladies graves.

CIPREL veut apporter sa modeste contribution à l'amélioration du cadre de vie par le biais d'un certain nombre d'actions en faveur des populations riveraines. Ces actions portent essentiellement sur l'accès à l'éducation et à la formation d'une part et sur l'appui aux activités sportives et culturelles, d'autre part.

L'accès à l'éducation et à la formation : CIPREL compte aider à la scolarisation des enfants grâce au don de kits scolaires officiels. Le vœu de CIPREL est que tous les enfants soient scolarisés et aient les mêmes chances de réussir leurs études.

L'appui aux activités sportives et culturelles : CIPREL veut contribuer à l'épanouissement de la jeunesse au moyen d'activités sportives et culturelles. Pour ce faire, des tournois de football seront organisés et des centres d'animation (village CAN) vont être mis en place lors des grandes compétitions de football telles que la Coupe d'Afrique des Nations (CAN).

Toutes ces activités seront réalisées avec l'implication des populations riveraines et de l'autorité locale. Ce programme s'étend sur 3 ans avec un budget d'environ 60 millions FCFA. Néanmoins d'autres actions à caractère social peuvent toujours intégrer ce programme après concertation entre CIPREL et les représentants des populations riveraines.

Chapitre 10

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

NO_x émis (mg/Nm³)
inférieur à 152 mg/Nm³



Consommation
durable des
ressources



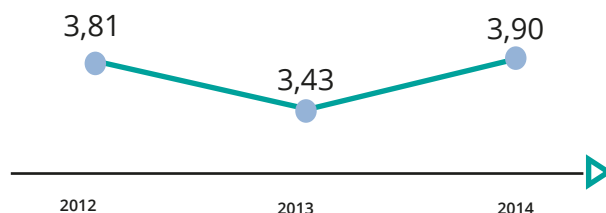
Gestion des
déchets solides
et liquides

10.1 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES



Bilan des consommations en combustible

Les turbines à gaz de CIPREL fonctionnent en base au combustible gazeux et en secours, en cas d'indisponibilité ou de rupture de la fourniture de gaz, au combustible liquide (HVO/DDO). L'analyse de l'énergie totale produite par rapport à la quantité totale de combustibles consommés témoigne de la maîtrise du rendement des turbines.



ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE TOTALE BRUTE PRODUITE PAR QUANTITÉ TOTALE DE COMBUSTIBLE CONSOMMÉE (kWh/m3)



Bilan des consommations d'eau

L'eau est généralement utilisée pour le lavage des compresseurs, le système de sécurité incendie et la consommation humaine. Elle sert au refroidissement des centrales thermiques et à la maintenance des ouvrages.

CIPREL l'a donc intégrée dans son système de management environnemental. En effet, CIPREL réalise un bilan hydrique annuel pour vérifier ses sources de consommation d'eau en vue d'apporter des corrections.

Bien que la consommation de l'eau dans l'activité de production d'électricité reste faible, CIPREL explore des solutions lui permettant d'optimiser l'utilisation de l'eau lors des périodes de maintenance de ses ouvrages et des essais de fonctionnement de son système de sécurité incendie. Enfin, le problème des pertes d'eau (salle d'eau et robinet) est une problématique suivie chez CIPREL car elle peut affecter l'environnement. Pour y faire face, elle a initié des programmes de réparation des fuites

pour s'assurer de la bonne marche de ses systèmes hydrauliques. D'autres actions complémentaires sont réalisées. Elles partent du décompte volumétrique en vue de permettre de détecter les fuites ou la mauvaise utilisation de la ressource.



Bilan des consommations d'électricité

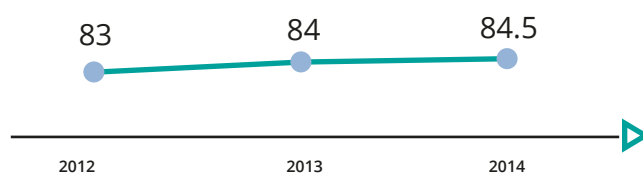
Le ratio de consommation de l'énergie par rapport à la production reste très faible chez CIPREL. L'entreprise est un faible consommateur d'électricité. Toutefois, CIPREL sensibilise et forme, par des prestataires et visiteurs en entreprise, l'ensemble du personnel à l'adoption d'éco-gestes tels que l'arrêt des lampes, des climatiseurs dans les bureaux à la fermeture, l'utilisation de lampes économiques pour continuer à réduire les consommations d'électricité.

10.2 ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS

« » Emissions sonores

Le bruit émis par l'ensemble des machines entraîne des nuisances pouvant conduire à des pertes de facultés auditives. Ainsi, dans le but de réduire ou d'éliminer cette nuisance, CIPREL met à la disposition de tous ses collaborateurs des casques anti-bruit ou des bouchons d'oreilles parmi les équipements de protection individuel (EPI) fournis chaque année. Le port de ces équipements est obligatoire sur le site et le respect de cette règle est rappelé à tous lors des sensibilisations et sur des pictogrammes affichés sur le site.

Par ailleurs, un contrôle du niveau sonore est annuellement effectué par un organisme extérieur afin de déterminer le niveau de bruit sur le site de production de CIPREL mais aussi à la limite du voisinage.



NIVEAU SONORE MOYEN (DB)

L'analyse du graphe ci-avant montre que le niveau moyen sonore est inférieur à 85 décibels (dB), la limite réglementaire.

En outre, l'évolution du niveau sonore par quantité d'énergie produite met en évidence le fait que CIPREL n'émet pas de nuisances sonores supplémentaires malgré une production d'énergie en croissance. CIPREL organise tous les 03 ans, une visite médicale spéciale dite « audiogramme » à tous les travailleurs pour s'assurer que leurs facultés auditives sont intactes.

Enfin, un planning de maintenance préventive est élaboré et mis en œuvre chaque année sur l'ensemble des machines pour s'assurer de leur bon fonctionnement mais aussi pour faire baisser le niveau d'intensité sonore dû au vieillissement.

Effluents gazeux

CIPREL, utilise en combustible de base le gaz naturel exempt de soufre et composé principalement de méthane et en secours le HVO/DDO. La production d'électricité à partir de ces combustibles occasionne des rejets atmosphériques contenant des oxydes d'azote (NOx) et le dioxyde de carbone (CO2).

Bien qu'étant en dehors de son périmètre de compétence, elle est très attentive à la qualité des combustibles mis à sa disposition - Gaz naturel, DDO, HVO - pour la production de l'électricité. Il en dépend la quantité de Gaz à effet de serre (GES) émis par ses installations.

C'est ainsi que chaque année, CIPREL commande une analyse les rejets atmosphériques à la sortie des cheminées de chaque turbine à gaz par un cabinet extérieur spécialisé. Celui-ci transmet un rapport d'expertise à CIPREL avec des recommandations.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des résultats de Nox (mg/Nm³) et les budgets alloués à la diminution des émissions par année d'intervention.

La limite réglementaire de rejet est inférieure à 152 ppm. Les concentrations de NOx rejetées dans l'atmosphère par les machines de CIPREL sont conformes aux normes internationales.

Depuis 2014, CIPREL, assure une surveillance accrue de ses émissions grâce au relevé trimestriel des mesures de NOx. CIPREL a réalisé un investissement d'environ 50.000.000 de Francs CFA pour le contrôle des émissions atmosphériques sur la période de 2011 à 2014.

Eaux usées

CIPREL utilise de l'eau déminéralisée pour le lavage des compresseurs des turbines à gaz. Les eaux résiduelles sont récupérées dans des fosses étanches en béton situées à proximité de chaque machine pour éviter tout risque d'infiltration et de ruissellement.

Lorsque l'une des fosses arrive à saturation, CIPREL fait appel à un cabinet spécialisé qui analyse l'eau résiduelle. Le cabinet traite cette eau en fonction des résultats obtenus afin d'obtenir une eau aux paramètres conformes aux normes, et permettre son rejet dans le canal de Vridi par des canalisations dédiées.

Chaque année, un budget est alloué au traitement des eaux de lavage des compresseurs.

Collecte et tri des déchets industriels spéciaux ou dangereux

CIPREL assume la responsabilité des déchets générés par ses activités jusqu'à leur élimination finale. Sa responsabilité ne cesse pas au moment où elle remet ses déchets à un tiers. Elle reste conjointement engagée avec les tiers qui assurent l'élimination, le traitement ou la mise en décharge.

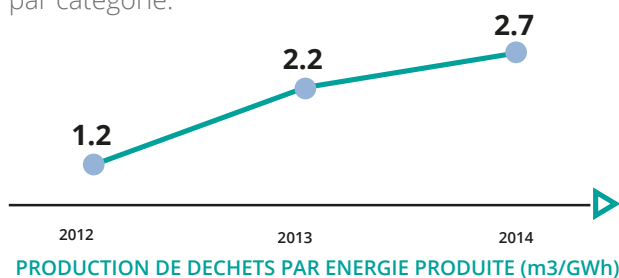
Tableau récapitulatif des résultats de NOx (mg/Nm³) et budget alloué à la diminution des émissions par année d'intervention

Année	2011	2013	2014	Cout total Fcfa
Tag 5	137,74	124,39	111,3	49 MF
Tag 6	133,19	125,53	113	
Tag 7	142,9	118,71	115,7	
Tag 8	138,76	123,82	126,2	
Tag 9	129,95	130,07	110,5	
Tag 10	NA	NA	110,5	
Budget engagé (MFcfa)	15 MF	15 MF	19 MF	

Un registre de suivi de déchets industriels, renseigné par l'animateur sécurité-environnement lors des mouvements des déchets (enlèvement et traitement), est disponible chez CIPREL. Ce registre permet à CIPREL de réaliser de façon semestrielle une déclaration des déchets (DSD) faisant office de bordereau de suivi des déchets auprès des Services d'Inspection des Installations Classées.

La maîtrise de la production des déchets consiste à minimiser ou diminuer les produits non désirés issus des activités de la centrale. Pour une meilleure gestion des déchets, les agents sont informés sur les actions à mettre en œuvre et les comportements à prohiber. Ils sont également sensibilisés sur l'impact tant économique qu'écologique du traitement des déchets. Il est important de limiter la consommation de produits générateurs de déchets tels que chiffons, papier de bureau. Des récipients appropriés de précollecte des déchets sont déposés aux différents lieux de production des déchets pour leur collecte.

Les déchets triés et pré-collectés sont transportés à la plate-forme de déchets en vue de leur conditionnement, de leur stockage et de leur enlèvement futur. Le personnel est informé des emplacements de point de pré-collecte de déchets par catégorie.



La quantité de déchets par rapport à l'énergie produite, même si elle reste faible est en augmentation depuis 2011 jusqu'à 2014. Cette augmentation se justifie par l'activité de remplacement des filtres dans les caissons d'aspiration qui peut s'intensifier lors de fortes périodes d'harmattan, à l'instar de ces deux dernières années.

CIPREL a aussi dans sa politique de gestion des déchets mis en place un mécanisme d'enregistrement systématique de tous les déchets (banals ou dangereux) en vue de leur traitement.



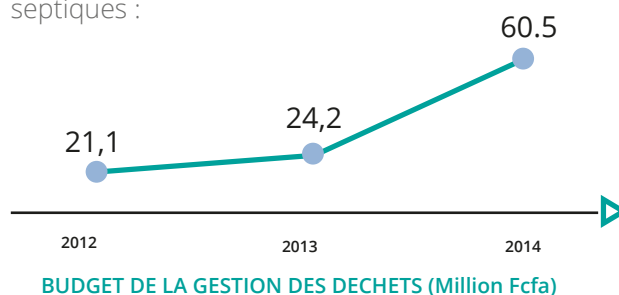
Traitement des déchets industriels spéciaux ou dangereux

CIPREL signe des contrats d'enlèvement et de traitement des déchets avec des structures spécialisées agréées. Ainsi, la plupart des déchets liquides ou solides sont soit traitées, soit incinérées avant rejet.

Les déchets tels que les piles, les batteries et les lampes qui n'ont pas de filière d'élimination sont stockés sur site.

Les produits périmés et leurs emballages sont récupérés par les fournisseurs en vue de leur élimination. CIPREL privilégie les fournisseurs qui assurent la reprise des déchets issus des produits livrés par leur soin dans la sélection des fournisseurs des produits chimiques.

La courbe suivante récapitule les investissements dans la gestion des déchets et des eaux des fosses septiques :



On constate que le budget alloué à la gestion des déchets devient de plus en plus conséquent de 2011 à 2014. Ceci démontre l'importance que CIPREL accorde à la protection de l'environnement dans tous ses processus de création de valeur.



Les différentes lettres d'engagement et la Politique Qualité Sécurité Environnement (PQSE) de la Direction Générale, diffusées chaque année, montre son attachement à la préservation de l'Environnement depuis la création de CIPREL. Ces lettres et **cette** politique visent la mise en œuvre d'actions citoyennes contribuant à la protection de l'eau, du sol, du sous-sol, de la flore, de la faune, de l'air.

CIPREL a instruit une analyse environnementale sur la base de la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire en matière de pollution de l'environnement. Cette analyse environnementale a permis d'identifier les aspects environnementaux liés à son activité générant ou pouvant générer des impacts négatifs sur l'environnement. Des mesures sont prises et appliquées afin d'atténuer voire éliminer les **impacts** environnementaux significatifs.

En parallèle, des actions de sensibilisation et de formation sur la préservation et la protection de l'environnement, sont menées à l'endroit du personnel et des prestataires CIPREL.



TABLEAU DE CONCORDANCE - GLOBAL REPORTING INITIATIVE 4

MATRICE DE RECENSEMENT DES CRITÈRES DE REPORTING GRI V4

Critères N°	Dénomination du critère	Localisation dans le rapport
Catégorie : Stratégie & analyse de développement durable		
G4-1	Déclaration du PCA et/ou DG	1
Catégorie : Profil de l'organisation		
PM		
G4-3	Nom de l'organisation.	2.1
G4-4	Principales marques, produits et services.	2.1
G4-5	Siège de l'organisation	2.1
G4-6	Implantation de l'organisation avec des activités de DD	2.1
G4-7	Propriété et forme juridique de l'organisation.	2.1
G4-8	Répartition géographique du marché de l'organisation	2.1
G4-9	Taille de l'organisation	2.1
G4-10	Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe	8.1
G4-11	Pourcentage de salariés couverts par une protection sociale	8.3
G4-12	Chaîne d'approvisionnement de l'organisation	2.2
G4-13	Changements dans l'organisation au cours de la période de reporting	8.1
Catégorie : Périmètre, principes de reporting et aspects retenus		
G4-19	Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu	2.2/3.1/3.2
G4-20	Périmètre d'aspects pertinents au sein de l'organisation	2.2/3.1/3.2
G4-21	Périmètre d'aspects pertinents en dehors de l'organisation	9.1/9.2/9.3/9.4
Catégorie : Mécanismes d'implication des Parties prenantes		
G4-24	Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation	4.1 / 4.2 / 4.3/6.2
Catégorie : Mécanismes de gouvernance de l'organisation		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	5.2
G4-37	Processus de consultation entre les parties prenantes et l'instance supérieure de gouvernance	6.2
G4-38	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	5.2

G4-39	Fonction du président de l'instance supérieure de gouvernance dans direction de l'organisation	5.2
ELEMENTS SPECIFIQUES D'INFORMATION		
Conseils sur la Description de l'approche managériale		
CATÉGORIE : ÉCONOMIE		
Aspect : Performance économique		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	7.1/ 7.2
G4-EC2	Implications financières, autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	7.2
CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT		
Aspect : Matières		
G4-EN1	Consommation de matières en poids ou volume	10.1
Aspect : Énergie		
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	10.1
G4-EN5	Intensité énergétique	10.1
Aspect : Eau		
G4-EN8	Volume total d'eau prélevé par source	10.1
Aspect : Émissions		
G4-EN15	Emission directes de gaz à effet de serre	10.2
G4-EN16	Emission indirectes de gaz à effet de serre liée à l'énergie	10.2
G4-EN21	NOX, SOX et autres émissions atmosphérique substantielles	10.2
Aspect : Effluents et déchets		
G4-EN23	Poids total de déchets par type et par mode de traitement	10.2
G4-EN24	Nombre et volume total des déversements substantiels	10.2
G4-EN25	Poids des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux,	10.2
Aspect : Généralités		
G4-EN31	Dépenses totales en matière de protection de l'environnement	10.2
CATÉGORIE : SOCIAL		
SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT		
Aspect : Emploi		
G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique.	8.1
G4-LA2	Avantage sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni salariés à temps partiels par principaux sites opérationnel	8.2
Aspect : Santé et sécurité au travail		
G4-LA6	Taux et types d'accidents de travail, maladie professionnelle, d'absentéismes, de jours de travail perdu par zone géographique et par sexe,	8.3
Aspect : Formation et éducation		
G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation pour les salariés de l'organisation au cours de la période de reporting,	8.4

	par : sexe ; catégorie professionnelle.	8.4
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et formation des employés	8.4
Aspect : Diversité et égalité des chances		
G4-LA12	Répartition des salariés par groupe professionnel par âge et sexe,	8.2
SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ		
Aspect : Communautés locales		
	Description de l'approche managériale (DMA)	9.1/ 9.2/9.3/9.4
SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS		
Aspect : Étiquetage des produits et services		
G4-PR5	Résultats ou principales conclusions des enquêtes de satisfaction client menées pendant la période de reporting et concernant	7.4
Supplément secteur de l'énergie		
G4-EU1	Capacité installée	7.2
G4-EU2	Energie nette produite	7.1
G4-EU6	L'approche de gestion pour assurer à court, à moyen et à long terme la disponibilité et la fiabilité de l'électricité	7.3
Pratiques de travail et le travail décent		
G4-DMA	Programmes et processus pour assurer la disponibilité d'une main main-d'œuvre	8.4
Supplément sectoriel Electric Utilities - Société		
G4-EU25	Nombre de blessures et de décès impliquant les actifs de l'entreprise	8.3





une société du groupe  **eranove**

Rue des textiles, Zone industrielle de Vridi, Port-bouët
Tel: +225 21 23 63 62 Fax: +225 21 27 21 83
E.mail: contact@ciprel.ci
Site web: www.ciprel.ci